

COMPTE RENDU DU BUREAU SYNDICAL

Mercredi 5 Juin 2024

Elus du bureau présents : Philippe DELAPLACETTE, Thierry KOVACS, Simon PLENET, Serge RAULT, Christophe DELORD, Gilles VIAL, Luc THOMAS, Claudine PERROT-BERTON, André FERRAND, Sylvie DEZARNAUD, Philippe GENTY, Frédérick DUBOUCHET, Diane VIGIER

Elus du bureau excusés : Luc THOMAS

Techniciens SCOT présents : Julien VIZET, Cédric LANSOU, Adeline MENNERON, Léontine PRIMARD, Hugo CHARRIN

Lieu : SMRR, Vienne

Horaires : 9h-11h30

[ORDRE DU JOUR

Introduction du Bureau

- Présentation de Julien Vizet, nouveau chargé de mission SIG
- Validation du compte-rendu du précédent bureau
- Point agenda
- Point sur les ABC
- Point sur l'organisation des Assises de l'eau du 12 juin
- Rendu du stage sur les espaces à préserver de la densification dans les milieux ruraux
- Echange sur l'opportunité d'un conventionnement du SMRR avec l'Aderly
- Point d'avancement sur les PLUI(h) et présentation du PADD d'EBER
- Verre de l'amitié

[VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT BUREAU

Le compte-rendu du bureau syndical du 3 avril 2024 est validé à l'unanimité. L'ordre du jour du présent Bureau est approuvé à l'unanimité.

En introduction, Philippe Delaplacette informe les élus de l'arrivée de Julien Vizet qui a rejoint l'équipe du SMRR depuis lundi 3 juin 2024 en tant que Chargé de mission SIG/observatoire. Les élus du Bureau se sont présentés à leur tour.

[POINT AGENDA

Le **prochain bureau syndical** aura lieu **le mercredi 3 juillet à 9h dans les locaux de Vienne Condrieu Agglomération**. Le prochain conseil syndical aura lieu le mercredi 18 septembre à 18h30 dans la commune de Châteauneuf-de-Galaure. Quelques précisions sur les réunions passées :

29 avril 2024 : Etude déplacements Saint-Etienne-Lyon, mené par le conseil régional suivi par une étude de fonctionnement de gares.

Christophe Delord a participé à cette réunion. L'objectif de l'étude est de trouver des solutions pour améliorer les liaisons entre St Etienne et Lyon. Une hypothèse travaillée consiste à augmenter le nombre de voyageurs en train. Cette option nécessite la construction d'un dépôt à Saint-Étienne. Ils ont également discuté du pont de Vernaison et de l'augmentation des places de parking dans les gares. Les prochaines étapes restent incertaines.

24 mai 2024 : réunion PPA du Scot du SEPAL.

SEPAL : Objectif d'accueillir 170 000 nouveaux habitants entre 2021 et 2040, contre 230 000 entre 2000 et 2020. Cela nécessite de produire 7 500 logements d'ici 2040. Objectif 750 hectares de consommation foncière au maximum entre 2021 et 2040. A noter que 1 500 hectares sont actuellement inscrits dans les PLU. Concernant la CC du Pays de l'Ozon, limitrophe des Rives du Rhône : Objectif de 2 000 logements sur 20 ans avec 1 000 logements sociaux

4 juin 2024 : rencontre entre ALDI, la commune de Beaurepaire et Entre Bièvre et Rhône

Aldi souhaite implanter un centre commercial en entrée Nord de la commune hors secteur privilégié d'implantation du Scot. Sylvie Dezarnaud a rappelé l'incompatibilité avec le Scot et déplore le fait que le groupe Aldi s'aperçoive tardivement que leur projet n'est ni conforme au PLU, ni compatible avec le Scot.

[POINT SUR LES ABC (ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE)

Rives Nature accompagne Salaise-sur-Sanne pour déposer son dossier de candidature ABC en septembre 2024. Peu de dossiers ont été déposés à l'échelle de la région AURA, aussi l'enveloppe de financement reste conséquente. Rives Nature peut accompagner les communes qui souhaiteraient candidater pour la dernière session de septembre.

[FORMATION SEQUENCE ERC

La formation à la séquence ERC aura lieu le 20 juin 2024 à Saint-Maurice-l'Exil. La matinée sera consacrée à la présentation de la séquence ERC et les enjeux du ZAN, un point méthodologique, ainsi

que l'intervention de la LPO sur les Energie Renouvelable. Le programme de l'après-midi abordera la manière d'accompagner les territoires à la mise en place de cette séquence ERC sur des exemples (Plu, aménagement de zone).

[POINT SUR L'ORGANISATION DES ASSISES DE L'EAU LE 12 JUIN

Les 1ères Assises de l'eau des Rives du Rhône se dérouleront le mercredi 12 juin à Clonas-sur-Varèze. Sont attendues environs 80 personnes.

Il a été rappelé les principaux objectifs des assises de l'eau :

- Préparer la future révision du SCoT ;
- Relancer le réseau des acteurs de l'eau : cette rencontre permettra de renforcer les liens entre les différents acteurs en anticipation de la future révision du SCOT ;
- Apporter des solutions concrètes : des échanges auront lieu pour aborder la gestion de la quantité de la ressource en eau, un enjeu crucial pour le territoire ;
- Questionner les participants sur les suites à donner de l'étude d'opportunité du portage de la SLGRI : La journée sera l'occasion de discuter du portage de la SLGRI par le bloc local et du positionnement de l'État sur les inondations du Rhône.

[LES ESPACES A PRESERVER DE LA DENSIFICATION DANS LES MILIEUX RURAUX

Rafia Chaudry, étudiante stagiaire en 3e année de licence de Géographie et d'Aménagement, a réalisé un stage axé sur les espaces résidentiels et leurs enjeux pour le futur. L'objectif de son travail était de s'interroger sur l'évolution possible/souhaitable des espaces déjà bâtis des quartiers pavillonnaires et de la pertinence de leur densification. En effet, la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 porte l'objectif du zéro artificialisation nette (ZAN) à l'horizon 2050 et soulève des interrogations sur le foncier non artificialisé de l'enveloppe urbaine : son identification ? Son rôle ? Sa préservation ? Son intensification ?

À travers ce stage, il s'agissait de repérer à l'échelle nationale des démarches similaires de questionnement sur le devenir des quartiers pavillonnaires et plus largement de la densification ou non des espaces libres des enveloppes bâties, notamment dans les milieux ruraux, et d'en extraire une synthèse.

Des territoires voisins, comme le SEPAL, mettent en avant l'enjeu climatique lié à l'absence de poches naturelles et la nécessité de préserver la végétation pour la qualité des sols et la faune. L'agence d'urbanisme de Saint-Étienne travaille sur l'identification des espaces mutables à moyen terme à travers une analyse du tissu bâti et de l'âge du parc et de ces occupants.

Le travail conduit a permis :

1/ de mettre en avant les fonctions des espaces non bâtis et de se questionner sur les avantages et les inconvénients de leur densification au regard de plusieurs critères, tels que la question territoriale, la question environnementale dans un contexte de changement climatique, question sociale, question sanitaire et de santé publique, question d'acceptation sociale.

2/ de proposer une méthode d'identification et de repérage des espaces à préserver.

- Caractériser le bâti.
- Repérer le potentiel mutable.
- Définir le volume de foncier consommable.
- Identifier les objectifs de préservation des parcelles disponibles.

- Identifier le foncier potentiellement mobilisable pour les espaces de respiration.
- Se poser la question des espaces non desservis.
- Déterminer les espaces à risque.
- Identifier les terrains ayant une qualité environnementale.
- Identifier les acteurs autour de ces espaces et encourager la participation citoyenne.

3/ de lister les outils juridiques mobilisables dans les documents de planification pour préserver les espaces de respiration de la densification, tels que le PADD, les Emplacements Réservés (ER), le coefficient de pleine terre, les Orientations d'aménagement et de programmation (OAP), les Espaces Boisés Classés (EBC), les Espaces Paysagers à Protéger (EPP) et les zonages. Cependant, les outils actuels ne sont pas idéaux et il n'existe pas de méthode clé en main.

Les échanges entre les élus du bureau ont mis en lumière l'importance de l'acceptabilité des habitants et l'anticipation nécessaire pour la mutation des espaces déjà bâtis. Ce travail est une belle amorce aux réflexions à conduire dans le cadre de la future révision du Scot sur le devenir des espaces peu denses.

[CONVENTION ADERLY

La présentation des missions de l'ADERLY s'est déroulée durant la conférence économique des Rives du Rhône au mois d'avril. Ils proposent une adhésion du SMRR pour le compte des 6 EPCI.

L'ADERLY propose de mettre en place une convention avec le SMRR. Les EPCI pourraient participer aux délégations menées par l'ADERLY, notamment pour accompagner l'implantation ou l'extension des entreprises. Un référent sera désigné pour le SCoT dans les instances de l'Aderly.

Il y a un intérêt à travailler avec la Métropole de Lyon. Actuellement, l'ADERLY souhaite étendre son périmètre à l'aire métropolitaine lyonnaise. L'objectif est de maintenir un lien direct avec les EPCI.

Discussions :

Thierry Kovacs exprime que le seul véritable intérêt est financier et qu'il faut éviter d'engager le Syndicat mixte des Rives du Rhône au-delà de sa mission principale d'élaboration du SCOT.

Sylvie Dezarnaud : partage cette position et indique que la réflexion d'une adhésion en directe doit être portée en interne. Elle propose d'organiser des rencontres annuelles entre toutes les zones pour examiner leurs spécificités.

Philippe Delaplacette s'exprime pour CCPDA : la collectivité est favorable à une adhésion à l'Aderly au titre de l'EPCI et souhaitent que cela reste à l'échelle des EPCI.

Serge Rault du Pilat Rhodanien fait part du faible intérêt pour le territoire du Pilat Rhodanien. Avis partagé par André Ferrand pour le Val d'Ay

Simon Plénet indique qu'il y aurait eu un intérêt pour Annonay Rhône Agglo de profiter de l'adhésion au niveau du SMRR pour son territoire.

Décision finale : Les élus ne souhaitent pas une adhésion à l'Aderly par le SMRR. Toutefois, ils notent bien l'intérêt d'une adhésion à l'échelle des EPCI pour certains d'entre eux.

[POINT D'AVANCEMENT PLUI-H ANNONAY RHONE AGGLO

Avis émis : Le SMRR a présenté son avis auprès des élus du bureau des maires d'Annonay Rhône Agglo le 2 mai, après avoir donné un avis en avril. Le Syndicat Mixte a proposé de rencontrer les

communes le souhaitant pour travailler ensemble les observations émises. Ainsi le syndicat rencontrera les communes de Féline et de Talencieux.

L'enquête publique est en cours jusqu'au 28 juin 2024. L'approbation du document est prévue pour fin 2024.

[PLUI VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION

Le 25 juin 2024 aura lieu la réunion de présentation du projet de PADD. Le PADD du PLUi de Vienne Condrieu Agglomération a été validé par les maires et adjoints aux maires.

Les communes et l'agglomération vont délibérer d'ici fin décembre 2024.

[PLUI D'EBER – PRESENTATION DU PADD

Monsieur Philippe Genty, vice-président au SMRR et vice-président chargé de l'urbanisme à EBER, a présenté au bureau syndical le PADD du PLUI d'EBER. Les 37 communes ont débattu et le conseil communautaire devrait débattre à son tour en juillet 2024. Ce débat fait suite à un travail de concertation conduit auprès des élus et des partenaires à travers la mise en œuvre de 55 réunions rassemblant près de 800 participants.

Le PADD se structure autour de deux axes principaux :

- Offrir un cadre de vie agréable et résilient face au changement climatique
- Favoriser le développement d'un territoire au cœur des dynamiques régionales

Et autour de 5 orientations :

Préservation du socle naturel, agricole et paysager : L'agriculture est une priorité majeure pour les élus du territoire en raison de son rôle structurant. Les coupures végétales jouent un rôle crucial dans la continuité écologique.

Adaptation du territoire au changement climatique : Conditionner le développement au regard de la présence et de l'intensification attendue des risques et s'engager pour la sobriété énergétique et la production d'énergies renouvelables

Un rappel a été fait concernant le ZAN à l'échelle de l'intercommunalité, avec une prise de conscience sur la nécessité de limiter l'impact de la consommation foncière. Il est essentiel de continuer à mobiliser et informer pour sensibiliser sur ces enjeux.

Développement économique durable, diversifié et structuré : Un effort a été fait pour éviter une expansion excessive avec des réductions progressives obtenues grâce aux discussions. Le travail est en cours d'affinage.

Élément clé : Préservation de la ressource en eau. Le territoire possède de nombreuses ressources en eau, importantes pour la qualité des milieux humides et aériens.

Habitat : Une réflexion a été menée sur le taux de croissance à adopter, en mutualisant les efforts des communes. L'accent est mis sur des offres urbaines de qualité.

Développement du territoire : Un enjeu majeur est l'étude des risques, notamment parce que beaucoup de PLU datent d'avant 2016 et de nombreuses communes n'ont pas été confrontées à des

épisodes de pluie centennale. L'étude en cours conduit par l'EPCI va entraîner une importante refonte des cartes d'aléas.

EBER se fixe pour objectif le maintien de l'indicateur de concentration d'emplois à 80 et un taux de croissance de la population autour de 0,7 %/an, se traduisant par une production de 5 800 logements à l'horizon 2040. Elle s'inscrit dans la trajectoire ZAN en affichant un objectif de réduction de moins 50 % de la consommation des espaces naturels agricole et forestier sur la période 2021-2031 et 75 % sur la période 2031-2041 par rapport à la période de référence 2010-2020. Les élus gardent pour objectif d'arrêter le PLUi en septembre 2025.

Suite au débat dans les conseils municipaux, les 37 communes ont adopté la proposition de délibération, soumettant diverses questions et remarques. 34 remarques ont été recueillies, dont 5 agricoles, 8 activités économiques, 6 résidentielles, 7 environnementales et 1 équipement. 7 questionnements ne sont pas liés au PLU et 12 n'ont pas de traduction réglementation. .

Cette version de PADD devra être amendée afin de mieux intégrer la dimension santé, qui recoupe plusieurs points.